



**Ordonnance rendue aux termes du paragraphe 78 (11) de la
*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation***

Numéro de dossier : LTB-L-096378-25-SA

Dans l'affaire du 2100 RUE RUSSELL, APP. 113
logement : OTTAWA (ONTARIO) K1G3W7

Entre : Logement Communautaire d'Ottawa Locateur

et

Goolam Hossen Mosaheb Locataire

Logement Communautaire d'Ottawa (« locateur ») a demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance de résiliation de la location et d'expulsion de Goolam Hossen Mosaheb (« locataire ») puisque celui-ci n'a pas respecté une condition précisée dans l'ordonnance LTB-L-048806-25, rendue le 10 septembre 2025.

La requête du locateur a débouché sur l'ordonnance LTB-L-096378-25, rendue le 10 décembre 2025, sans la tenue d'une audience.

Le 6 mars 2026, le locataire a déposé une motion en annulation de l'ordonnance LTB-L-096378-25, rendue le 10 décembre 2025.

La motion a été entendue par vidéoconférence le 30 mars 2026.

Seule la mandataire du locateur, Laila Ali, a participé à l'audience.

À 13 h 25, le locataire n'était ni présent ni représenté à l'audience, même si l'avis d'audience lui avait été dûment signifié par la Commission en date du 9 mars 2026 (DOC-7531210). Aucune demande d'ajournement de l'audience ne figurait dans le dossier.

La Commission détermine ce qui suit :

1. Puisque le locataire n'a pas participé à l'audience pour présenter sa motion, je juge que la motion a été abandonnée.
2. Par conséquent, la suspension de l'ordonnance LTB-L-096378-25, rendue le 10 décembre 2025, sera immédiatement levée.

La Commission ordonne ce qui suit :

1. La motion en annulation de l'ordonnance LTB-L-096378-25, rendue le 10 décembre 2025, est rejetée. L'ordonnance demeure inchangée.
2. La suspension de l'ordonnance LTB-L-096378-25, rendue le 10 décembre 2025, est immédiatement levée.

Le 27 mars 2026

Date de l'ordonnance

Alexandre Traboulsi

Membre, Commission de la location immobilière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto (Ontario) M7A 2G6

Pour toute question au sujet de la présente ordonnance, composer le 416 645-8080 ou, sans frais, le 1 888 332-3234.